



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Demande d'autorisation environnementale concernant la demande d'autorisation environnementale pour la mise en place d'un parc de 3 éoliennes à exploiter sur la commune de Bellengreville.**

**Demandeur : SAS Centrale Eolienne du Bois Drouet, Parc Club Millénaire bât 4,1025, rue Henri Becquerel, 34 000 Montpellier**

**Emplacement des installations : 3 route d'Evrecy, 14 370 BELLENGREVILLE**

Par arrêté du 30 juillet 2024, une enquête publique d'une durée de 31 jours consécutifs est prescrite du lundi 23 septembre 2024 (10h00) au jeudi 24 octobre 2024 inclus (17h00) inclus en mairies de Bellengreville, Moul-Chicheboville et Frénoville, portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS Centrale Eolienne du Bois Drouet pour la réalisation d'un parc de trois éoliennes sur la commune de BELLENGREVILLE.

**Communes concernées par le rayon d'affichage de 6 km :**

Argences	Banneville-la-Campagne	Bourguébus	Cagny
Cauvicourt	Castine-en-Plaine	Cintheaux	Cormelles-le-Royal
Démouville	Emiéville	Giberville	Grentheville
Iffs	Janville	Le Castelet	Mondeville
Saint-Martin-de-Fontenay	Saint-Pair	Saint-Pierre-du-Jonquet	Saint-Sylvain
Soliers	Sannerville	Valambray	Vimont

**Le dossier d'enquête publique** comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique dont la demande d'autorisation environnementale, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant sont déposés et mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête :

- sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5559>
- en mairie de :

• Bellengreville	• lundi	• 9h30 à 12h00
	• mardi, mercredi, jeudi, vendredi	• 9h30 à 12h00 • 13h30 à 17h15
• Moul-Chicheboville	• lundi	• 16h00 à 18h00
	• Mardi, mercredi, jeudi	• 9h00 à 12h00 • 14h00 à 17h00
	• Vendredi	• 10h30 à 12h00 • 16h00 à 18h00
	• Samedi	• 10h00 à 12h00
• Frénoville	• lundi	• 8h00 à 12h00 • 13h30 à 18h

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mardi, jeudi, vendredi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>8h00 à 12h00</li> <li>13h30 à 17h00</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>mercredi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>9h00 à 12h00</li> <li>13h30 à 17h00</li> </ul>

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture du Calvados (bureau de l'environnement et de l'aménagement) aux heures d'ouverture du public (lundi au vendredi de 8h30 à 12h30).

**Les observations et propositions du public** pourront être déposées :

- sur le registre disponible à la mairie de Bellengreville, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture énoncées ci-dessus,
- sur les registres disponible aux mairies de Moul-Chicheboville et Frénoville ;
- par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Bellengreville, siège de l'enquête,
- sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5559>

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables aux mairies de Bellengreville, Moul-Chicheboville et Frénoville. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site Internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5559>

Elles sont communicables, aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

**Des informations sur le dossier** peuvent être demandées auprès de la société VENSOLAIR (porteur de projet) - M. Benoît LOQUET par téléphone au 06 33 64 71 25 ou par mail à l'adresse : [b.loquet@vensolair.fr](mailto:b.loquet@vensolair.fr)

M. Alain MANSILLON, cadre bancaire à la retraite, M. Jean COULON, inspecteur départemental des impôts à la retraite et M. Michel BAR, agriculteur à la retraite, désignés en qualité de membres de la commission d'enquête par le tribunal administratif de CAEN, dont M. MANSILLON est le Président, se tiendront à la disposition du public en mairies de :

Bellengreville	le lundi 23 septembre 2024	de 10h00 à 12h00 (ouverture)
	Le mardi 1er octobre 2024	De 10h00 à 12h00
	Le vendredi 18 octobre 2024	De 15h00 à 17h00
	Le jeudi 24 octobre 2024	De 15h00 à 17h00 (clôture)
Moul-Chicheboville	Le samedi 12 octobre 2024	De 10h00 à 12h00
	Le samedi 19 octobre 2024	De 10h00 à 12h00
Frénoville	Le mercredi 25 septembre 2024	De 15h00 à 17h00
	Le mardi 8 octobre 2024	De 10h00 à 12h00

Une copie du **rapport et des conclusions** de la commission d'enquête sera adressée, dès réception, au responsable du projet. Ledit rapport sera mis à la disposition du public dans les mairies de Bellengreville, Moul-Chicheboville et Frénoville ainsi qu'à la préfecture du Calvados (bureau de l'environnement et de l'aménagement) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le Calvados pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, M. le Préfet statuera par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation sur la demande d'autorisation environnementale, éventuellement assorti de prescriptions.

	<p>Pour le Préfet et par délégation le secrétaire général</p>  <p>Stéphane SINAGOGA</p>
--	---